

SEANCE DU 12 février 2021

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	10

L'an deux mille vingt et un le 12 février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au Foyer « Le Clos » sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
WALLERICH Alain
IMMER Alain
GUINDT Philippe

REUTER Olivier
THILL Celine
OGER Isabelle
MENEHIN Gaël

VALANCE Bénédicte
VIEIRA Christophe

LISTE DES ABSENTS :

DEBAILLEUL Delphine
SIVEC Jean

MARQUET Bénédicte
BRUN Jérôme

PEREIRA Julien

Procuration de BRUN Jérôme à GUINDT Philippe
Procuration de DEBAILLEUL Delphine à GAILLOT Philippe
Procuration de MARQUET Bénédicte à MENEHIN Gaël
Procuration de SIVEC Jean à IMMER Alain

Monsieur MENEHIN Gaël est élu secrétaire de séance.

Objet : 2021 – 548 Suppression d'emploi Adjoint Administratif Territorial Principal

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du, lequel s'est réuni le 22 janvier 2021 et a émis un avis favorable.

Compte tenu de la démission :

- de la secrétaire de mairie, Madame Favre Claire effective le 31 janvier 2021,
- de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal à temps non complet, soit 20/35^{ème} d'heures par semaine liées aux fonctions de secrétaire de mairie à compter du 31 janvier 2021,

SEANCE DU 12 février 2021

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 31^{er} janvier 2021

SERVICE					
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF (NOMBRE)	NOUVEL EFFECTIF (NOMBRE)	DUREE HEBDOMADAIRE
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	Adjoint Administratif principal de 2 ^{eme} classe	1	0	20 HEURES
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	Adjoint Administratif	1	1	20 HEURES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant le tableau des emplois ;

DECIDE d'adopter à l'unanimité des membres présents la proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés,

PREVOIT d'inscrire au budget de l'année 2021 les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 19/02/2021

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19 février 2021

Le Maire,